



LE MERCREDI 23 JANVIER 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 23 janvier 2013, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Jacinthe Brière
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Jean-Marc Lavoie
Raymond Ménard
Carl G. Simpson
Michel Tardif

Marc Beaulieu
Marc Carrière
Jocelyn Fréchette
René Langelier
Sylvain Léger
Dany Ouellet
Alain Smolynecky
France Turcotte

Absences

Stéphane Mongeon

Anik Morin

Le représentant du comité de parents :

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Élections scolaires : par décret, le MELS a annoncé que les prochaines élections scolaires se dérouleront en novembre 2014.
- . Une rencontre régionale réunissant des commissaires des 4 commissions scolaires francophones s'est tenue le 12 janvier dernier concernant le processus de fusions de commissions scolaires. Un positionnement officiel de la CSCV est à venir.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Journées portes ouvertes en formation professionnelle à l'intention des élèves des écoles secondaires.
- . Souligne la qualité des services offerts au Pré-DEP.

Monsieur Carl G. Simpson

- . Compatit avec les élèves marcheurs en cette semaine de temps glacial.

Monsieur Alain Smolynecky

- . Souligne le travail du directeur général et de son équipe concernant les nouvelles modalités de suspension du transport scolaire, par secteur.

Monsieur Jacques D'Août

- . Souligne l'implication de M. Claude Auger, commissaire, en éducation à l'étranger.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 59 (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTION 60 (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 décembre 2012 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité consultatif du transport par monsieur le commissaire Marc Carrière :

- . Campagne de sécurité dans le transport scolaire
- . Modifications concernant la suspension du transport lors d'intempéries
- . Cessions de contrats de transport suite à l'achat de deux transporteurs par Autobus Campeau

Comité relatif aux ressources financières et matérielles par monsieur le commissaire Marc Beaulieu :

- . Tableau de bord (décembre 2012)
- . Appel d'offres concernant la vérification externe
- . Appel d'offres concernant les services bancaires

Comité relatif aux ressources humaines par madame la commissaire Cécile Gauthier :

- . Soirée reconnaissance des années de service
- . Gala des commissaires (23 avril 2013) sous le thème *Au cœur de nos actions*
- . Formulaire de déclaration d'intérêts pour les membres des comités de sélection

Comité relatif aux technologies de l'information et des communications par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette :

- . Projet Tarentule
- . Salle des serveurs
- . Renouvellement des ordinateurs portables pour les classes dites « commission scolaire » (ex. classes enrichies)
- . Suivi des projets TIC pédagogiques (M. Sébastien Bujold)
- . Entente de services avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette :

- . Bilan et vision de l'organisme depuis le lancement du projet
- . Retour sur la présentation effectuée auprès de la Commission de la culture et des loisirs
- . Analyse de la programmation (vs financement)

CONSEILLER EN GESTION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION

RÉSOLUTION 61 (2012-2013)

Attendu les termes de la résolution 98 (2011-2012) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre 2012-2013 – adoption » et de la résolution 35 (2012-2013) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre 2012-2013 – modifications »;

Attendu qu'un poste régulier à titre de conseiller en gestion au Service des ressources humaines est à combler;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE monsieur Jérémie Lanthier soit nommé conseiller en gestion au Service des ressources humaines, à titre régulier, à compter du 21 janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jérémie Lanthier fait état de sa formation et de son parcours professionnel.



1530

Monsieur Marc Beaulieu présente les grandes lignes de la révision budgétaire.

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012-2013 – ACCEPTATION

RÉSOLUTION 62 (2012-2013)

Attendu les termes de la résolution 115 (2011-2012) ayant pour titre : « Budget 2012-2013 – acceptation »;

Attendu les termes de la lettre signée, et reçue le 16 janvier 2013, par Mme Catherine Tremblay, directrice générale par intérim du financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit un déficit budgétaire annuel de 857 320 \$, ce qui représente 22 % du surplus cumulé libre au 30 juin 2011;

Attendu qu'une large part des surplus budgétaires des établissements, à hauteur de 426 664 \$, est réinjectée dans la révision budgétaire 2012-2013;

Attendu que la révision budgétaire a été préparée en tenant compte des principes comptables généralement reconnus, en lien avec la réforme de la comptabilité gouvernementale;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 14 janvier 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur du Service des finances et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE le budget révisé 2012-2013 soit adopté avec des revenus au montant de 70 221 052 \$ et des dépenses de 71 505 037 \$ laissant ici un surplus budgétaire cumulé libre prévu de 1 506 917 \$ au 30 juin 2013 à la suite du surplus cumulé de 3 748 149 \$ de l'état financier 2011-2012.

Monsieur Marc Beaulieu propose que le 2^e attendu soit retiré du projet de résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRATS DE TRANSPORT INTERVENUS ENTRE LA FIRME TRANSPORT CAMILLE PAUL INC.
ET LA CSCV – ACCEPTATION DES CESSIONS À LA FIRME AUTOBUS CAMPEAU**

RÉSOLUTION 63 (2012-2013)

Attendu les termes de la résolution 6 (2012-2013) ayant pour titre « Contrats de transport – renouvellement », laquelle octroyait notamment six contrats, pour desservir autant de circuits, à la firme Transport Camille Paul Inc.;

Attendu que ladite firme a fait l'objet d'une offre d'achat de l'entreprise Autobus Campeau;

Attendu que l'article 44 des contrats signés stipule que Transport Camille Paul doit obtenir l'autorisation écrite de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées préalable à toute cession desdits contrats signés;

Attendu la recommandation des membres du comité consultatif du transport lors de leur rencontre du 14 janvier 2013;



1531

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2013;

Attendu la recommandation de la régisseuse du Service du transport et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées consente à la cession des contrats de transport à l'entreprise Autobus Campeau faisant suite à l'achat, par cette dernière, de la firme Transport Camille Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE TRANSPORT INTERVENU ENTRE LA FIRME TRANSPORT MAURICE LOUIS-SEIZE ET LA CSCV – ACCEPTATION DE LA CESSIION À LA FIRME AUTOBUS CAMPEAU

RÉSOLUTION 64 (2012-2013)

Attendu les termes de la résolution 6 (2012-2013) ayant pour titre « Contrats de transport – renouvellement », laquelle octroyait notamment un contrat, pour desservir un circuit, à la firme Transport Maurice Louis-Seize;

Attendu que ladite firme a fait l'objet d'une offre d'achat de l'entreprise Autobus Campeau;

Attendu que l'article 44 du contrat signé stipule que Transport Maurice Louis-Seize doit obtenir l'autorisation écrite de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées préalable à toute cession dudit contrat signé;

Attendu la recommandation des membres du comité consultatif du transport lors de leur rencontre du 14 janvier 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2013;

Attendu la recommandation de la régisseuse du Service du transport et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées consente à la cession du contrat de transport à l'entreprise Autobus Campeau faisant suite à l'achat, par cette dernière, de la firme Transport Maurice Louis-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM – NOMINATION

RÉSOLUTION 65 (2012-2013)

Attendu les termes de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) qui prévoit notamment que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit procéder à la nomination d'une direction générale adjointe;

Attendu l'absence, pour une période indéterminée, de la directrice générale adjointe;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une nomination, par intérim, afin d'assumer cette fonction;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2013;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;



1532

QUE monsieur Jasmin Bellavance soit nommé directeur général adjoint par intérim, et ce, jusqu'au retour de la directrice générale adjointe en titre;

QUE le mandat à la direction générale adjointe par intérim demeure occasionnel et qu'il vise à remplacer la direction générale en cas d'absence brève de celle-ci ou encore à répondre à des mandats spécifiques confiés par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE SERVICES POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 66 (2012-2013)

Attendu le projet d'entente intervenue entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées relativement aux services techniques nécessaires pour soutenir l'analyse des besoins et le fonctionnement du parc informatique de la municipalité;

Attendu les discussions des membres du comité politique TIC lors de leur rencontre du 15 janvier 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2013;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le président, monsieur Sylvain Léger, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ RELATIF À L'ORGANISATION SCOLAIRE ET AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS – MODIFICATIONS AU MANDAT DU COMITÉ ET À SA DÉNOMINATION

RÉSOLUTION 67 (2012-2013)

Attendu les termes de la résolution 38 (2012-2013) intitulée « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2012-2013 »;

Attendu que ladite résolution prévoyait la constitution du comité relatif à l'organisation scolaire et aux technologies de l'information et des communications;

Attendu que le dossier de l'organisation scolaire en est un multidisciplinaire qui implique plusieurs services administratifs;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires sont d'avis qu'il est préférable que le dossier de l'organisation scolaire soit traité directement par l'ensemble de ses membres;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le comité soit dorénavant connu comme étant le comité relatif aux technologies de l'information et des communications;



1533

QUE le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des technologies de l'information et des communications afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires;

QUE la résolution 38 (2012-2013) soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS DE LA
TABLE FORÊT DE LA MRC DE PAPINEAU – NOMINATION

RÉSOLUTION 68 (2012-2013)

Attendu que M. Claude Benoît représentait la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées auprès de la Table forêt de la MRC de Papineau;

Attendu le décès de M. Benoît;

Attendu l'intérêt manifesté par M. Michel Tardif à l'effet de représenter la CSCV auprès de la Table forêt;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de leur rencontre du 16 janvier 2013;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE M. Michel Tardif représente la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées auprès de la Table forêt de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 69 (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 13 mars 2013, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 00.

Sylvain Léger,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général